## La Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.
La Ville d'Obernai s'est associée à la Fondation du patrimoine pour cette campagne d'appel aux dons.

## Don de particulier ou d'entreprise

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
  ***Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.***

OU

- de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).
  ***Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.***

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT.
***Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.***

## Exemples d'avantages fiscaux

| | Impôt sur le revenu | Impôts sur la fortune immobilière | Impôt sur les sociétés |
|---|---|---|---|
| Un don de | 100€ | 1 000€ | 1 000€ |
| Une dépense réelle de | 34€ | 250€ | 400€ |
| Une économie d'impôt de | 66€ | 750€ | 600€ |

***Merci pour votre soutien !***


**Fondation du patrimoine**
**Délégation Alsace**
9 place Kléber - 67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 22 32 15 - Fax 03 88 22 24 97
alsace@fondation-patrimoine.org

Ville d'Obernai 09.2018 / Conception : TM / Photos : GARDANOL Jérôme - Paul Sanes - Jean-Christophe Simonin - Michel Burkel-Pun


**Ville d'Obernai**
Place du Marché - CS 80 205
67 213 Obernai Cedex
Tél. 03 88 49 95 95
cabinet@obernai.fr / www.obernai.fr/eglise
@egliseobernai


# RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINTS-PIERRE-ET-PAUL D'OBERNAI

**www.fondation-patrimoine.org/59524**

***Je participe !***

## L'église Saints-Pierre-et-Paul construite au XIX$^{ème}$ siècle

Édifiée d'après les plans de l'architecte Eugène Petiti, l'église fut inaugurée en 1872 et consacrée en 1888. Elle remplace un sanctuaire gothique du XV$^{ème}$ siècle, lui-même élevé à l'emplacement d'une église romane datant du XII$^{ème}$ siècle.

De dimensions importantes, elle est l'une des plus grandes églises catholiques d'Alsace, facilement identifiable grâce à ses deux tours se dressant au cœur du centre historique d'Obernai.

Construite au-dessus de la rivière Ehn, elle présente l'originalité d'être orientée nord-sud.

Elle abrite également plusieurs ouvrages classés ou inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques dont l'autel du Saint-Sépulcre de 1504 et l'Orgue Merklin (1881-1882).

## Un patrimoine à préserver

Propriétaire de l'édifice, la Ville d'Obernai a réalisé un diagnostic de l'extérieur de l'édifice, exclusivement bâti en pierre de taille, mélangeant grès rose, gris, bigarré et jaune.

Exposé aux aléas climatiques, le bâtiment présente en effet les stigmates du temps et toutes les pathologies traditionnelles de la pierre fragile qu'est le grès.

Les flèches, en particulier, ont perdu une grande partie de leurs éléments ornementaux qui contribuaient à la valeur de cette architecture exemplaire du XIX$^{ème}$ siècle.

## La restauration de l'édifice

La Ville d'Obernai a décidé de s'engager dans la préservation de ce patrimoine communal à travers une campagne de restauration de l'ensemble du massif méridional (flèches, façade sud et clocheton en croisée de transept). **Les objectifs de la restauration de l'église Saints-Pierre-et-Paul sont :**

- **d'endiguer le processus inéluctable de dégradation,**
- **de préserver ce patrimoine architectural emblématique d'Obernai,**
- **de garantir la sécurité de tous aux abords de l'édifice.**

**Le coût de cette restauration, programmée sur deux ans (2019-2020), est estimée à plus de 2 millions d'euros HT.**

## L'appel au don

**La Ville d'Obernai a choisi de s'associer à la Fondation du patrimoine pour mener à bien une campagne de financement participatif afin de restaurer l'église Saints-Pierre-et-Paul. Nous vous remercions par avance pour votre généreux soutien dans ce projet visant à redonner sa splendeur originelle à cet édifice obernois qui fêtera bientôt ses 150 ans !**

***Apportez votre pierre à la restauration de l'église Saints-Pierre-et-Paul d'Obernai !***

## BULLETIN DE DON POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINTS-PIERRE-ET-PAUL D'OBERNAI

☐ OUI, je fais un don de _____ euros pour aider à la restauration de l'église Saints-Pierre-et-Paul d'Obernai et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de 5 années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépassait la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de 2 ans.

VOS COORDONNÉES

NOM OU SOCIÉTÉ _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

E-MAIL _____

TÉL _____

- **PAIEMENT EN ESPÈCES :** nous vous adresserons un reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessus.
- **PAIEMENT PAR CHÈQUE :** merci de libeller votre chèque à l'ordre de "Fondation du patrimoine – église d'Obernai". Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.
- **PAIEMENT SÉCURISÉ EN LIGNE :** retrouvez ce projet sur le site internet **www.fondation-patrimoine.org/59524**
  Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu

OU ☐ sur la fortune

OU ☐ sur les sociétés

**Bulletin de don à renvoyer à :**
**Fondation du patrimoine – Délégation Alsace**
**9 Place de Kléber - 67000 STRASBOURG**

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre ☐

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation Alsace dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.